



Annexe délibération 2023-104

DIRECTION ENFANCE EDUCATION
SITUATIONS ACTUELLES ET PROPOSITIONS TARIFAIRES AU 01/09/2023

1/ ALSH EXTRASCOLAIRES ET MERCREDI

TARIFICATION DEPUIS LE 01/09/2022 - maintenue en septembre 2023				
Quotient Familial	Mercredi 1/2 journée avec repas		Mercredi journée Vacances journée	
	1 enfant	2ème enfant	1 enfant	2ème enfant
< 800	QF x 1,07 %		QF x 1,34 %	
de 801 à 1000	8,60 €	6,80 €	11,10 €	8,90 €
de 1001 à 1250	9,70 €	7,80 €	12,15 €	9,70 €
de 1251 à 1500	10,50 €	8,40 €	13,15 €	10,50 €
de 1501 à 1600	12,95 €	10,40 €	17,15 €	12,95 €
> 1600	14,55 €	11,70 €	18,20 €	14,55 €
Hors territoire	16,25 €		20,30 €	

Absence non justifiée : Tarif en vigueur

Pénalité départ en retard non justifié après horaire de fermeture de la structure : 20€ par tranche de 30 minutes par enfant

2/ ALSH PERISCOLAIRE

TARIFICATION DEPUIS LE 01/09/2022		Proposition au 01/09/2023
Quotient Familial	Tarif au 1/4 d'h	Tarif à la demie heure
< 800	0,28 €	0,56 €
801-1000	0,33 €	0,66 €
1001-1250	0,43 €	0,86 €
> 1250	0,48 €	0,96 €

Absence non justifiée la première demie-heure est facturée

Pénalité départ en retard non justifié après horaire de fermeture de la structure : 20€ par tranche de 30 minutes par enfant

3/ RESTAURATION SCOLAIRE depuis le 01/09/2022 - maintenue en septembre 2023

Quotient Familial	Tarif repas par enfant	Tarif repas par enfant après application du dispositif d'Etat "cantine à 1€"
De 0 à 1000	2,29 €	1 €
1001 à 1250	3 €	3 €
1251 à 1500	4 €	4 €
Plus de 1501 et sans QF	4.75 €	4.75 €
PAI	1 €	

Absence non justifiée : Tarif en vigueur (PAI Inclus)

Propositions au 01/09/2023

Repas Adulte	4,75 €
Pénalité non réservation (PAI inclus)	2€ au plus du tarif en vigueur

4/ LOCAL CHÂTEAU VIGNON

Tarification maintenue en septembre 2023

Forfait de 8€/mois
Hors territoire : 16€/mois
Les sorties : Facturées 50% du prix de la sortie